

## Vous êtes dans l'immobilier? Visez Vert!!

Soumis par Mon Plan Vert

04-12-2007

Dernière mise à jour: 04-12-2007

Visez vert est un programme autogéré et volontaire chapeauté par BOMA et destiné à reconnaître les efforts des propriétaires et gestionnaires d'immeubles existants à protéger l'environnement. Le programme Visez vert promeut des pratiques d'excellence environnementale pour l'immobilier commercial et institutionnel. Au nombre des critères Visez vert, citons l'élaboration de politiques et de mesures touchant la gestion des déchets, le recyclage, la gestion des produits dangereux, la réduction de substances appauvrissant la couche d'ozone, l'optimisation de la qualité de l'air intérieur par une maintenance écologique des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation et la sensibilisation auprès des occupants de l'immeuble via la diffusion de connaissances sur les enjeux environnementaux propres à l'immeuble.

### Sommaire du processus de certification

- On peut télécharger l'information et le formulaire nécessaires à partir du site Web Visez vert de BOMA ou adresser à l'association BOMA de sa région.
  - Le propriétaire ou gestionnaire de l'immeuble soumet sa demande de certification à l'association BOMA de sa région avec le règlement des frais d'inscription.
  - L'association BOMA régionale enregistre la demande sur la page Administration du site Visez vert.
  - L'association BOMA régionale charge un évaluateur qualifié d'examiner la demande et de faire un audit du bâtiment.
  - Après examen du rapport de l'évaluateur, le conseil d'administration ou l'organe directeur désigné de l'association régionale approuve ou rejette la demande de certification.
  - La certification est valide pour une période de trois ans.
  - L'association BOMA régionale enregistre la certification sur la page Administration du site Visez vert.
  - BOMA Canada fournit un décalque du logo Visez vert pour affichage dans l'immeuble et inscrit le nom de l'immeuble sur son site Web.
  - L'association BOMA régionale fournit le matériel de promotion Visez vert pour affichage dans l'immeuble.
  - À la fin de la période de trois ans, il faut soumettre une nouvelle demande et payer les droits applicables pour renouveler la certification de l'immeuble.
- Pour plus de détails, visitez la page Foire aux questions Visez Vert